

100. De fait, l'augmentation de l'indice entre ces deux dates est supérieure à ce chiffre et, entre juillet 1974 et aujourd'hui, il a subi plusieurs autres hausses.

Bien des gens ont écrit au sujet des représentants élus à tous les paliers de gouvernement. Il y a maintenant 16 ans que j'œuvre dans la vie publique, je n'ai jamais encore vu personne entrer dans la vie publique avec l'intention de s'enrichir. Je suis sûr que tous les sénateurs, y compris ceux qui sont dans la politique depuis plus longtemps que moi, en conviendront avec moi. La vie publique, à quelque niveau que ce soit, appelle une motivation beaucoup plus élevée que la promotion personnelle.

Au cours de mes années d'activité publique, je le répète, je n'ai rencontré personne qui ait cherché à s'enrichir dans la vie publique. Et je n'en connais aucun qui ait atteint cet objectif. Par contre, je connais un grand nombre d'hommes publics qui ont épuisé toutes leurs ressources personnelles et se sont lourdement endettés. Ils ont fait des sacrifices bien au-delà des exigences de la tâche à accomplir. On ne peut même pas décrire les sacrifices qu'ils ont endurés en ce qui a trait à leur vie familiale.

La plupart des hommes qui œuvrent dans la vie publique le font parce qu'ils estiment devoir travailler pour notre pays. Ils ne se plaignent pas de ne pas accumuler des richesses, car le service public procure des récompenses intangibles que seuls ceux qui sont membres du Parlement, des assemblées législatives et des conseils municipaux connaissent. Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle beaucoup de parlementaires éprouvent de graves difficultés financières. Un grand nombre ne veulent pas l'admettre; c'est une question de fierté. Vous les connaissez et je les connais.

Voulant respecter une politique de restrictions, le gouvernement a décidé de recommander un rajustement de seulement 33 1/3 p. 100 des traitements et indemnités, la dernière augmentation remontant à plus de quatre ans, et non pas d'accorder une hausse de près de 40 p. 100 comme nous y invitent l'indice composite des activités économiques et l'indice du coût de la vie. Un de nos collègues, l'honorable sénateur Lawson, a établi récemment un excellent document sur le sujet, comparant les rajustements proposés de traitements et indemnités des parlementaires avec ceux des autres secteurs de la collectivité. Je crois que c'est un excellent travail.

Des sénateurs: Bravo!

Le sénateur Perrault: Le bill à l'étude, le Bill C-44, propose certains rajustements annuels tenant compte des modifications de l'indice composite des activités économiques. Le premier rajustement annuel aurait lieu début 1976.

Entre 1970 et 1974, les députés ont été probablement l'un des rares secteurs de notre société à se maintenir à flot. Je sais que quelques critiques de l'autre endroit et certains commentateurs ont dit: «Le rajustement de la fin de 1970 était destiné à vous maintenir à flot pendant quelques années.» C'est tout à fait inexact. Certains honorables sénateurs se souviendront du débat qui eut lieu cette année-là, et qui prévoyait que le rajustement de 1970 servirait à combler le fossé qui s'était creusé de 1962 à 1970, et non pas à prévoir pour le futur.

L'augmentation courante d'un tiers, qui représente un rattrapage sur cinq ans, est l'un des rajustements les plus modérés auquel on ait procédé dans tout le Canada. Je dois dire, honorables sénateurs, qu'à la lecture des remarques de certains de nos amis des media, qui ont parlé de «glou-

tonnerie parlementaire», je ne puis que rappeler aux auteurs de ces remarques qu'au cours de la même période, le prix de vente de la plupart des journaux canadiens a augmenté de 100 p. 100. Les tarifs d'abonnement ont augmenté de beaucoup plus que la hausse d'un tiers proposé à l'endroit des membres du Parlement.

La dernière augmentation qu'ont touchée les députés remonte à 1971 avec rappel à 1970. Elle devait porter sur la période allant de 1962 à 1970. Durant tout ce temps, les membres du Parlement ne se sont voté aucune hausse de traitements. Ils touchèrent en 1971 une augmentation de 50 p. 100, mais pendant ce temps, les augmentations dans d'autres catégories de service avaient été bien plus fortes. Ainsi, les reporters et éditorialistes de la presse de la côte ouest avaient été augmentés de 58 p. 100 au cours de la même période. Si les parlementaires avaient proposé pour eux-mêmes la même augmentation que les journalistes de la côte ouest ont négocié entre 1971 et 1975, ils auraient demandé une augmentation de 70.5 p. 100.

● (2030)

Je mentionne ces chiffres en plaisantant, car, après tout, ce n'est peut-être pas juste de comparer la situation des parlementaires avec celle des gens de la télévision, de la radio et des media en général. A titre d'employés de la Fonction publique, nous devons établir nos propres normes et nos propres responsabilités. Je ne veux en aucune manière critiquer les courriéristes parlementaires qui travaillent ferme, parce que personne, je crois, ne leur tient rigueur de leur rémunération. Mais je veux leur rappeler que les augmentations que les parlementaires ont demandées ne sont ni excessives ni exagérées.

On nous pose souvent la question: quand est-il propice d'augmenter les traitements? J'occupe depuis assez longtemps des fonctions publiques, de même que le chef de l'opposition. Je sais que, parmi vous, beaucoup sont ici depuis de nombreuses années. La réponse à la question que je viens de poser est que le moment d'augmenter les traitements n'est jamais propice. Une des tâches les plus difficiles que doivent envisager ceux qui sont dans la vie publique, c'est d'établir un niveau de traitements qui permette à ceux dont les moyens sont modestes de servir au Parlement. Nous ne voulons certes pas que seuls les gens bien nantis puissent avoir les moyens de servir au Parlement. Nous n'aurions pas la représentation qu'il nous faut ici. Nous ne voulons certes pas pour servir au Parlement, seulement ceux qui n'ont plus de responsabilités financières parce que leurs enfants sont grands et sur le marché du travail.

Honorables sénateurs, le bill dont nous sommes saisis prévoit qu'au début de la prochaine Législature, le gouverneur en conseil nommera des commissaires chargés d'étudier la suffisance des variations annuelles des indemnités de session payables aux membres du Parlement. C'est, à mon avis, un progrès appréciable. Le processus périodique déchirant qui accapare tellement le temps du Parlement et l'attention du public est une épreuve difficile pour tous. D'où la proposition de nommer ces commissaires au début de chaque nouvelle Législature pour étudier la suffisance des variations annuelles des indemnités de session. Les commissaires doivent faire rapport au gouverneur en conseil dans les six mois qui suivent leur nomination, et le rapport doit être déposé au Parlement.